

taux d'intérêts de 5% et susceptibles d'atteindre la somme 812,50 en supposant l'emprunt réalisé le 25 juillet 1930 le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire au budget, un crédit suffisant pour faire à l'échéance du paiement de ces intérêts.

Projet d'installation  
d'un service d'eau sous  
pression (Devis)  
et Réfection du  
ravalement des façades  
sud et nord ouest de  
l'asile Dubreuil, voix

M<sup>e</sup> le Président dépose sur le bureau ~~des~~ projets de devis établis par M<sup>e</sup> Colin architecte, relatif à l'installation d'un service d'eau sous pression par réservoir élévateur à air comprimé, s'élevant à la somme de 6729,90 le conseil, renvoie à l'étude cette affaire à la C<sup>o</sup><sub>s</sub> des travaux.

2: un projet de devis pour le ravalement des façades sud et nord ouest de l'asile Dubreuil s'élevant à la somme de 14041,31

Le conseil renvoie à l'étude à la commission des travaux le Conseil, vu les nominations des adjoints: M<sup>e</sup> Dumaraud, Delbès et Marotte, décide de remplacer ces derniers, dans les commissions suivantes chemins M<sup>e</sup> Marotte et Delbès remplacés par M<sup>e</sup> Steckine Dupré  
travaux — d° — Bertrand et Guillemaud  
Finances M<sup>e</sup> Delbès et Dumaraud remplacés par M<sup>e</sup> Cadot et Lemire  
Gaz — d° — Dreun et Bertrand  
Eaux M<sup>e</sup> Delbès, Marotte & Dumaraud, remplacés par M<sup>e</sup> Dreun, Bevassan, Hermabessière.

C<sup>o</sup><sub>s</sub> scolaire M<sup>e</sup> Delbès, remplacé par M<sup>e</sup> Berroux.

M<sup>e</sup> Vilain fait remarquer que le bac de gaz posé sur la propriété boutinier rue de Bozère, a été enlevé par suite de transformation à cette maison, il demande que ce bac soit remis en place au plus tôt le Président, donne l'assurance à M<sup>e</sup> Vilain que le nécessaire va être fait.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance du dossier de l'enquête ouverte en vue du déclassement de la voie ferrée d'intérêt général de Paris Luxembourg à Massy Palaiseau et son classement comme voie ferrée d'intérêt local.

Il estime que les quelques renseignements contenus dans l'avant projet soumis à l'enquête sont insuffisants pour se faire une idée exacte

bac de gaz rue de Bozère  
avis  
Enquête pour le déclassement  
comme ligne d'intérêt  
général et le classement  
dans les voies ferrées d'intérêt  
local du département de la  
Seine. des lignes de Paris  
Denfert à Sevres Robinson  
du Bourg la Reine à Massy  
Palaiseau et de Paris  
Luxembourg à Paris Denfert  
11 Octobre 1930

des avantages et des inconvenients qui, résulteraient, pour les habitants d'Orsay, de la transformation envisagée.

A l'unanimité des membres présents, regrette de ne pouvoir donner un avis favorable au projet, avant d'avoir obtenu officiellement l'assurance formelle :

- 1<sup>o</sup> que aucun changement de train à Massy Palaiseau ne sera imposé aux voyageurs se rendant à Paris ou vice versa;
- 2<sup>o</sup> que le nombre actuel des trains ne sera pas diminué et que la durée du trajet ne sera pas augmentée;
- 3<sup>o</sup> que les tarifs de transport seront inférieurs, ou au plus égaux à ceux des voies ferrées d'intérêt général aussi bien pour les billets simples que pour billets aller et retour, que les billets aller et retour seront livrés à toute heure de la journée, le coupon de retour étant valable le lendemain, que les enfants bénéficieront de demi tarif entre 3 et 7 ans; que les abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels seront conservés, que les avantages accordés par la loi aux Mutilés et familles nombreuses seront maintenus; que les militaires continueront à bénéficier du tarif à quart de place;
- 4<sup>o</sup> que la suppression éventuelle de la 3<sup>e</sup> classe entre Massy Palaiseau et Limours n'entraînera pas l'obligation de payer le tarif de 2<sup>e</sup> classe.
- 5<sup>o</sup> que les bagages et marchandises de grande et petite vitesse resteront soumis aux mêmes conditions de tarifs, de délais de transport et de livraison que sur les voies ferrées d'intérêt général.
- 6<sup>o</sup> que la cession au département de la Seine de certains terrains situés entre les gares de Massy-Vézrières et Massy-Palaiseau n'aura pas résultat de modifier le caractère d'intérêt général de la ligne de Paris à Chartres par Gallardon.

Proteste contre tout déclassement partiel, d'une section quelconque. Remet le vœu que dans les projets de cette nature, l'autorité supérieure tienne le plus grand compte des charges importantes supportées par les communes comprises dans la région parisienne et leur accorde la juste compensation de moyens de transports modernes et rapides.

## Assistance aux femmes en couches

Envoyé le 11 Octobre 1920

Recd by \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

Mme Jeanne Adrienne Jacquier femme Solleret, domiciliée à Orsay 133 rue de Versailles, depuis le 20 Janvier 1926 ayant déjà 4 enfants, domicile de secours à Orsay admise en 1<sup>ère</sup> partie.

Mme Yvonne Adèle le Breton Veuve Rouet, domiciliée à Orsay, château de Baumay, depuis 1915, ayant un enfant de 2 ans 1/2, domicile de secours Orsay, admise en 1<sup>ère</sup> partie.

Mme Claudine Renault fme Bardou, domiciliée à  
Orsay, rue de Chatoufont, depuis le 10 août 1950, et  
avant à Montaubert (Nièvre) ayant 2 enfants, ayant  
son domicile de secours à Montaubert.  
admise en 2<sup>e</sup> partie.

## Assistance aux Viciliards

Envoyé le 11 Octobre 192

M<sup>r</sup> Félix Charles Victor, domicilié à Orsay, 14 rue de Versailles, depuis sa naissance, né à Orsay le 19 octobre 1857, ne pouvant plus travailler, pour cause de viciosité, ayant son domicile au secours à Orsay admis en 1<sup>e</sup> partie.

M<sup>e</sup> Le Président donne connaissance au conseil d'une demande d'allocation journalière pour soutien indis-  
pensable de famille présentée par M<sup>e</sup> Alibert  
domicilié à Orsay, avenue des Pierrots,  
Le conseil après examen de cette demande, considérant  
que cette famille mérite intérêt et bienveillance  
émet l'avis qu'une suite favorable soit donnée  
à cette demande.

à cette demande.

~~Amara~~ ~~Dasses~~ ~~Amaro~~  
L. Cérot ~~Lefèvre~~ ~~d. Bertrand~~ ~~Rivost~~  
A. Lemoine ~~Levassor~~ ~~Gau~~ ~~J. Guérin~~  
Vilain ~~Bernardino~~ ~~Leva~~ ~~Hervier~~  
J. Spathier ~~Oppenheim~~ ~~Dreyfus~~  
J. Lepage ~~Oppenheim~~ ~~Dreyfus~~

Déance du 15 novembre 1930

Du lundi 10 novembre 1930.

Convocation du conseil Municipal, pour le ~~Dimanche~~ <sup>le</sup> Samedi 15 novembre à 20 h. 15 à la Mairie pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

be Maire

*G. Blodget*

l'an mil neuf cent trente, le samedi 15 novembre 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, l'ordinaire des séances, sous la Présidence de M<sup>e</sup> Dumaraud 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Etaient présents : M<sup>e</sup> Dumaraud, Delbès, Marotte adjoints. Beroux, Bevassieur, Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemand, Coddot, Prevost, Lejeune, Guy, Dreux, Dupré, Stévenin Hermabessière.

Absents excusés : M<sup>e</sup> Blondel, Lemarle, Choueum Le conseil choisit pour secrétaire M<sup>e</sup> Guillemand lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité. M<sup>e</sup> le Président donne lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> le Préfet de Seine et Oise, concernant la vente des timbres anti-tuberculeux, qui va reprendre le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le conseil sur la demande de M<sup>e</sup> le Préfet décide de nommer un comité de propagande.

Désigne M<sup>e</sup> Blondel Maire, Richard Directeur de l'Ecole des garçons, M<sup>e</sup> Roux Directrice de l'Ecole des Filles, M<sup>e</sup> Pissard Directrice de l'Ecole Maternelle et M<sup>e</sup> David secrétaire de la Mairie pour faire partie de ce comité.

Le conseil vote la somme de cent francs pour l'achat de 1000 timbres à prélever sur les fonds libres (dépenses imprévues de l'exercice 1931).

Le conseil fixe à 12<sup>t</sup> le m<sup>3</sup> la vente des gâdoues du dépotoir. et décide que ces gâdoues seront vendues par lots nombreux, et offerts de préférence aux cultivateurs de la commune.

Le conseil, décide l'abattage des tilleuls, qui se trouvent, devant les écoles nouvelles, et demande que M<sup>e</sup> le Maire s'entende avec M Niederhausern Samuel, pour cet abattage, et la redéivance qu'il consentira à la C<sup>me</sup> en lui laissant le bois.

## Correspondance

### Timbre anti-tuberculeux

Vote de crédit

Nomination d'un Comité,

17/11 30

25/11 30

### Questions diverses

#### Vente des gâdoues du dépotoir.

#### Billeuls - écoles

-

Adjvertisement des  
ordures ménagères.  
pour l'année 1931.

Fayolle 18/11 1930  
Rep. 21/11 1930

Le Conseil décide qu'une adjudication aura lieu le lundi 15 décembre, 1930, à la Mairie à 10 heures du matin, sur soumissions cachetées pour l'enlèvement des boues, immondices et ordures ménagères, dans la Ville d'Orsay, pendant l'année 1931.

Désigne M<sup>e</sup> Guy et Vilain, conseillers municipaux pour assister M<sup>e</sup> le Maire dans cette opération; que la commission se réserve le droit d'écartier, tout soumissionnaire qui ne lui paraîtrait pas présenter toutes les garanties suffisantes.

Décide d'ajouter au cahier des charges de l'année dernière, l'enlèvement des ordures rue du Pont de Pierre, jusqu'au chemin 24 sur une longueur de 150 mètres environ. Le conseil décide l'installation d'un bec de gaz à la passerelle du canal dans le lotissement de M<sup>e</sup> Jussanne.

Le conseil autorise M<sup>e</sup> le Maire à s'entendre avec les riverains du Bd Dubruel dans la partie située entre la Gare d'Orsay et la limite du territoire, pour l'installation de 2 bacs électriques pour éclairer le dit boulevard, l'autorise à s'entendre avec un riverain de l'impassé de Verdun pour l'installation d'un autre bec électrique pour éclairer cette impasse.

Ces bacs seront allumés jusqu'à 21 heures et la commune prendra à sa charge la consommation.

Le conseil, sur la proposition des Maîtres et Maîtresses des écoles communales, fixe ainsi qu'il suit les 6 jours de congé supplémentaires: les 26 - 27 - 29 - 30 et 31 décembre 1930 et le lendemain de la fête de la rosicère.

14: Le Président expose au conseil qu'au termes du testament de M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Parrat née Marie Adeline Pelletier, cette

Eclairage des rues

Écoles - Congés

Fayolle 18/11 1930

Rep. 21/11 1930

Congés. Parrat

Fayolle 18/11 1930

Rep. 21/11 1930

assemblée, doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'un rente de 830 fr, par au moins 4 voix de personnes qui sont : Mme Véve Moullec.

Véve Dabin

Véve Beaudoin

Véve Brossard.

Il est procédé à un vote au bulletin secret qui a donné les résultats suivants :  
Votants : 17.  
Majorité : 9.

Ont obtenu :

Véve Moullec 4 voix

Véve Dabin "

Véve Beaudoin 4 voix

Véve Brossard 9 voix

Mme Véve Brossard est désignée comme bénéficiaire du legs Farrat pour l'année 1921.

Apprentissage gratuit Il le Président rappelle au conseil qu'aux termes de l'art 7. du testament de M' Archangé.

Envoyé le 18/11 1930 Le Conseil, doit émettre un vote, pour la désignation Reçu le 25/11 1930 d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le conseil, après avoir entendu la lecture de cet article, en vertu duquel une somme de 125 frs est destinée à payer chaque année l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de 200 frs tous les 2 ans pour payer l'apprentissage d'un garçon. Vu la liste d'inscription. Pour les filles : De laquelle il résulte que :

Mlle Louis Raymonde est la seule inscrite qui elle est née à Orsay le 11 septembre 1917 où elle est domiciliée depuis sa naissance rue Verrier, chez ses parents.

Le conseil, désigne à l'unanimité Mlle Louis Raymonde pour l'apprentissage gratuit.

Association Syndicale  
du Val d'Orsay

Avis du Conseil

Envoyé le 7/11 1930

Reçu le 19

M<sup>e</sup> le Président dépose sur le bureau, le dossier de Constitution de l'association syndicale autorisée du lotissement du Val d'Orsay.

Il fait connaître que l'assemblée générale s'est prononcée favorablement et que le syndicat a été élu. Il ajoute que suivant l'art 12. de l'arrêté Préfectoral du 17 septembre 1930, le conseil Municipal doit émettre un avis sur le dossier.

Le Conseil, Vu sa délibération du 21 octobre 1929, Considérant que le devis des travaux comprend les égouts réclamés par la commune. Considérant qu'un accord amiable est intervenu entre M<sup>e</sup> Ordinaire et les acquéreurs pour le remboursement de la valeur de la bande de terrain de 1m50 de largeur pour l'élargissement de la rue Mademoiselle.

Délibéré,

Donne un avis favorable sur le dossier tel qu'il est présenté.

M<sup>e</sup> le Maire est autorisé de s'entendre avec les mêmes locataires des années précédentes et aux mêmes conditions.

M<sup>e</sup> le Président donne lecture du rapport de M<sup>e</sup> l'Ingénieur des Travaux Publics, exploitation subdivisionnaire des chemins de fer, réseau d'Orléans, ainsi concue :

Par une pétition en date du 9 septembre 1930 le Conseil Municipal de la C<sup>me</sup> d'Orsay, demande le rétablissement d'un sentier destiné à relier au chemin traversant le P.N. 21 un chemin latéral situé à droite de la ligne de Paris Orléans à Leimours.

Par une lettre du 6 octobre 1930, la C<sup>ie</sup> d'Orléans fait connaître qu'elle n'a pas d'objection à donner satisfaction à cette demande et propose de faire la remise à la C<sup>me</sup> d'Orsay par simple procès verbal d'une bande de terrain d'une contenance de 94 mg environ aux conditions suivantes.

Le conseil accepte cette remise :

Location de Jardins  
Place du Guichet et  
derrière la cimenterie

Sentier Supposé de  
Verdun

Remise à la C<sup>me</sup> d'une  
parcelle de terrain  
par la C<sup>ie</sup> du F. O.

Envoyé le 7/11 1930

Reçu le 7 Janvier 19

aux conditions ci-après :

- 1<sup>e</sup> le terrain sera remis gratuitement à la C<sup>ie</sup> d'Osny par simple procès verbal, dressé en présence d'un représentant du service de Contrôle, après autorisation ministérielle.
- 2<sup>e</sup> Ce terrain continuerait à faire partie du domaine public du chemin de fer bien qu'affaché à l'établissement du sentier ;
- 3<sup>e</sup> Il ne pourra dès aucun cas ni à aucune époque, être vendu ou loué à des particuliers ;
- 4<sup>e</sup> En cas de non exécution ou de suppression du sentier, le terrain sera réuni d'office aux dépendances du chemin de fer ;
- 5<sup>e</sup> si tout ou partie du terrain devait être repris par la C<sup>ie</sup> pour les besoins du chemin de fer, la Commune aura à supporter les frais de tenue en état des lieux qui seraient la conséquence de cette reprise.
- 6<sup>e</sup> la C<sup>ie</sup> établira une nouvelle clôture à la limite du sentier, côté du chemin de fer et aux abords du P.N. 21, déplacera une jambe de force de la ligne télégraphique des F.E.C. les dépenses résultant de ces travaux, majorées de 15% pour frais généraux seront remboursés à la C<sup>ie</sup> par la Commune.

### Prairie des Hes

#### Aménagements

envoié le 27 novembre 1930  
approuvé le 25 novembre 1930

Le conseil,  
après avoir pris connaissance des plans d'aménagement établi par M<sup>r</sup> Delbès géomètre  
l'usage M<sup>r</sup> Delbès d'établir un devis pour l'aménagement du terrain de jeu de la Prairie des Hes.

Devis supplémentaire M<sup>r</sup> le Président dépose sur le bureau  
Construction d'un mur de soutènement  
du côté Nord de la cour des écoles, garçons  
la cour des garçons

Envoyé le 18/11/1930  
Reçu le 21/11/1930

un devis de M<sup>r</sup> Colin architecte pour la construction d'un mur de soutènement du côté Nord de la cour des écoles, garçons s'élevant à la somme de 7410<sup>f</sup> 70<sup>s</sup>.

Le conseil, accepte le devis présenté par M<sup>r</sup> Colin, pour la construction du dit mur.

## Mobilier scolaire

M<sup>me</sup> le Président donne connaissance au conseil d'un devois, pour l'achat du mobilier scolaire dans les nouvelles écoles.  
Le Conseil, renvoie à ~~à~~ l'étude de la question scolaire cette question, et décide que cette Commission sera convoquée jeudi prochain à 9 heures, pour se rendre compte des besoins du mobilier en tenant compte de celui existant, dans les anciennes écoles.

Association Syndicale  
du Parc d'Orsay  
3<sup>e</sup> partie.

18/11 30

M<sup>me</sup> le Président, donne connaissance au conseil d'une lettre de M<sup>me</sup> Pouret Directeur Syndic du Syndicat des propriétaires du Parc d'Orsay 3<sup>e</sup> partie, relative au ruisseau qui traverse le lotissement et dont l'écoulement ne se fait pas normalement par temps de grandes pluies. Le conseil, décide de soumettre cette affaire aux autorités compétentes.

Le conseil, estimant que la plus grande partie des dommages occasionnés par le ruisseau de Corbeville lors des inondations du Dimanche 2 novembre est due au débordement de la Rigole de l'Estat au pont de Moulin. Demande à M<sup>me</sup> le Préfet de vouloir bien attirer l'attention des services des Eaux de Versailles, sur les graves inconvenients résultant de cet état de choses.

Demande instantanément que les travaux nécessaires soient exécutés dans le plus bref délai pour éviter un nouveau débordement.

Exprime le vœu qu'à la suite des pluies prolongées la vanne de la retenue de Villiers soit mise en action de manière à faire baisser le niveau de la Rigole.

M<sup>me</sup> le Président donne acte à M<sup>me</sup> Vilain qui demande où en est le projet des égouts de la rue de Bozère.

à M<sup>me</sup> Berouin qui demande l'affichage relatif à la taxe sur les mariages qui n'a pas été autorisée par M<sup>me</sup> le Préfet à M<sup>me</sup> Dreux qui demande si les tranchées

X

Assistance aux familles nombreuses

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 19/11 1930

Assistance aux Vieillards

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 19/11 1930

Allocations Militaires

sur le chemin rural du Bois du Roi, sont commencés et si le syndicat, a fait à la C<sup>e</sup> une demande d'autorisation de ses travaux, sur la partie qui intéresse les chemins ruraux. M<sup>m</sup> François Marguerite, domiciliée à Orsay rue Georges Clemenceau depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1922 ayant 2 enfants âgés de 8 et 6 ans, ayant été abandonnée, ayant son domicile de secours à Orsay. admissible en 1<sup>ère</sup> partie.

M<sup>m</sup> Julien Mathilde V<sup>e</sup> Beaudoin, domiciliée à Orsay rue du Brignon 26 bis depuis 70 ans née à Voisin le Bretonneux (Yvelines) le 6 novembre 1860. ayant son domicile de secours à Orsay. admissible en 1<sup>ère</sup> partie.

M<sup>me</sup> le Président dépose sur le bureau une demande d'allocation pour soutien indispenable de famille présentée par M<sup>m</sup> V<sup>e</sup> Cerrache, dont son fils est partie soldat depuis le 21 octobre 1930,

Le conseil après examen de cette demande considérant que cette famille mérite intérêt et bienveillance est d'avis qu'une suite favorable soit donnée à cette demande.

Demande de secours à l'Etat pour réfection des chemins dégradés par les orages

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 19/11 1930

Considerant que au cours de 1930 de nombreux orages ont dégradé extraordinairement un certain nombre de voies rurales de la commune d'Orsay. Considerant que les frais de dégradation de ces voies ne peuvent être couverts par les ressources du budget ordinaire.

Délibéré

Sollicite de l'Etat un secours sur les fonds affectés aux calamités publiques.

fixe comme suit les dépenses à faire pour réparer les chemins dégradés

Chemin de la Butte St Catherine	5000
---------------------------------	------

rue des 3 fermes prolongée	1500
----------------------------	------

Avenue du Mondétour	500
---------------------	-----

Chemin de Corbeville du chemin 24 au château	6000
--	------

d'au château à la route de Versailles	5000
---------------------------------------	------

Chemin du Pont de Pierre	500
Chemin du lavoir de l'Hernon	1000
Chemin du Bois des Rames	5000
d. du Bois du Roi	3000
d. de la Goultière	3000
d. rue Boursier	6000
Total	<u>36500</u>

Dumaraud Delbet Marotte Vilain  
 Demouchy Lefèvre Berroux Bemerle  
 Hernanerry Guérin Steverin Guillemin  
 Planq Guy Dreyfus Guillerard

## Séance du 13 décembre 1930

Du Mardi 9 décembre 1930,  
 Convocation du Conseil Municipal, pour  
 le Samedi 13 décembre 1930, à 20 h. 15  
 à la Mairie pour y délibérer, sur les  
 affaires portées à l'ordre du jour.  
 Le Maire.

Blondel

L'an mil neuf cent trente, le samedi 13  
 décembre, à 20 h. 15, les membres du  
 Conseil Municipal, se sont réunis à la  
 Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses  
 séances, sous la Présidence de Monsieur  
 Dumaraud 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.  
 Étaient présents : M<sup>me</sup> Dumaraud, Delbet  
 Marotte adjoints. M<sup>me</sup> Berroux, Bemerle, Steverin  
 Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemin, Cadot,  
 Prevost, Lefèvre, Chouquerin, Guy, Dreux  
 Dupré, Steverin, Hernanerry.  
 Absent : Excuse : M<sup>me</sup> Blondel.

## Correspondance

lotissement  
la Prairie

Peupliers. Prairie des  
Hes.

~~Exposés~~ 20 décembre 30

~~Requête~~ 24/12 30

Demande M<sup>me</sup> Pissard

Vote de crédits

~~Exposés~~ 20 X<sup>me</sup> 30

~~Requête~~ 24/12 30

Parc d'Orsay  
3<sup>e</sup> partie

Égouts rue de  
Bozère

Le Conseil choisit pour secrétaire M<sup>me</sup> Guillemand lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité. Le conseil donne acte à M<sup>me</sup> le Président de diverses correspondances, M<sup>me</sup> le Président donne lecture de 2 lettres de M<sup>me</sup> Gontard Directeur Syndic du lotissement La Prairie concernant ce lotissement.

Le conseil renvoie à l'étude à la Commission des chemins.

M<sup>me</sup> le Président expose au conseil que M<sup>me</sup> Eroué est toujours débiteur des arbres de la Prairie des Hes. qu'il devait remplacer ou payer.

M<sup>me</sup> le Maire rend compte qu'il a écrit à M<sup>me</sup> Eroué le 22 septembre 1930 pour lui demander de verser 450 francs dans la caisse communale ce qui correspond à une valeur de 15<sup>f</sup> par arbre.

M<sup>me</sup> Eroué n'a pas répondu, mais a fait savoir à M<sup>me</sup> le Percepteur qu'il offrait 300 francs.

Le conseil est d'avis que la somme initialement demandée de 450 fr. n'était nullement exagérée et il propose pour solutionner cette affaire de fixer à 350 francs la somme à réclamer à M<sup>me</sup> Eroué.

M<sup>me</sup> le Président donne connaissance au conseil d'une demande de M<sup>me</sup> Pissard Directrice de l'Ecole Maternelle concernant l'achat de brosse à dents pour les enfants.

Le Conseil vote la somme de 75 francs pour cet achat à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M<sup>me</sup> le Président donne connaissance au conseil, d'un rapport de M<sup>me</sup> l'Inspecteur Principal des eaux et forêts à Versailles, concernant le ruisseau qui traverse le lotissement du Parc d'Orsay (3<sup>e</sup> partie) en réponse à la réclamation de M<sup>me</sup> Fourès Directeur du syndicat. du 3 novembre 1930.

Le conseil décide d'écrire à nouveau aux personnes qui n'ont pas répondu à la première lettre.

M<sup>me</sup> le Président fait connaître au conseil que l'Ingénieur du service Vicinal, va déposer incessamment les devis et plans pour la construction des égouts de la rue de Bozère.

Renouvellement du  
contrat avec les  
Pompes funèbres

20 X<sup>me</sup> 30  
31 X<sup>me</sup> 1930

Le conseil,  
après avoir entendu M<sup>e</sup> Choueuri,  
rapporteur de la commission des Finances  
sur le projet de contrat avec les Pompes funèbres  
et la commune.

Délibéré :

Accepte le 2<sup>e</sup> Projet présenté par les pompes  
funèbres en y ajoutant les modifications  
suivantes:

à l'art. 4 parag. 3 - La société fournira au  
compte de la commune un cercueil en bois blanc  
de 18 m/m au prix de :

de la naissance à 1 an	9 francs
de 1 an à 5 ans	12 francs
de 5 ans à 7 ans	18 francs
de 7 ans et au dessus	60 francs

à la suite de l'art. 8 -

à ajouter : Les commandes faites par les familles  
seront inscrites sur des feuilles imprimées par les  
soins et aux frais de la société et un double sera  
immédiatement renvié à la Mairie,  
à l'art. 11.

Lire: au commencement de chaque trimestre  
au lieu de chaque mois. La société présentera à  
la Mairie le relevé de toutes les fournitures monopo-  
lisées faites par elle dans le courant du trimestre  
 précédent et versera au receveur municipal les  
remises dues à la commune.

A l'art. 14 -

Il faut lire : Le présent Traité est fait pour  
six années au lieu de neuf.

à ajouter l'art 10 du contrat de 1906 :  
"La société aidera gratuitement la commune  
de ses tentures pour les cérémonies funèbres  
ordonnées par le gouvernement ou la  
Municipalité."

Barif.

Le conseil,

vote un droit fixe de 200 francs  
~~100~~ : pour la 1<sup>ère</sup> classe et la 2<sup>e</sup> classe

pour la 3<sup>e</sup> classe 150 francs  
 pour la 4<sup>e</sup> classe 100 francs  
 pour la 5<sup>e</sup> classe 80 francs  
 pour la 6<sup>e</sup> classe 50 francs  
 pour la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> classe : nient  
 pour les adultes.  
 1 droit fixe de 100 francs 1<sup>ère</sup> classe  
                           80 francs 2<sup>ème</sup> classe  
                           50 francs 3<sup>ème</sup> classe  
 pour les enfants.

arrivée et départ de corps. pas de droits fixes  
le conseil,

Vu l'augmentation du coût de vie.  
décidé de porter le tarif du fossoyeur  
aux sommes ci-après.

fosse ordinaire 40 francs  
 fosse indigent 30 d°  
 fosse enfant 25 d°  
 fosse enfant indigent 15 d°

**Creusement supplémentaire**

de concession 35 francs  
 Exhumation adulte 50 d°  
 d°, enfants 40 d°

Entrée et sortie d'un  
corps dans un caveau 15 d°.

le conseil,

Vu les demandes des Directeurs d'Ecoles,  
relatives à l'achat d'un mobilier supplémentaire  
destiné aux nouvelles classes.

Vu l'inventaire fait par la commission scolaire  
du mobilier déjà existant, et le relevé du  
mobilier supplémentaire indiqué par cette  
commission.

Autorise M. le Maire à traiter de gré à gré  
avec les personnes indiquées dans le rapport  
de la dite commission et aux conditions  
de quantités et de prix fixés dans ce  
rapport.

Ces prix s'élevant à une somme  
de 30.000 francs, environ

## Tarif du fossoyeur

Envoyé 20 X<sup>me</sup> 30  
Reçus 24/12 30

## Mobilier scolaire

Envoyé 20 décembre 30

Reçus 25/12 30

Aéri du Marché  
Reconstruction

Envoyé le 20 X<sup>me</sup> 1930  
Reçu le 24 X<sup>me</sup> 1930

M<sup>me</sup> le Président donne connaissance d'une lettre de M<sup>me</sup> Duchezaux, concessionnaire du marché, qui accepte sans discuter les propositions du conseil de reconstruire l'abri du matériel sur l'emplacement de l'hospice, après que la commission de l'hospice aura accepté de céder le terrain. Le Conseil décide de reconstruire cet abri sur cet emplacement.

Foundations Route de Montlhéry

Envoyé le 20 X<sup>me</sup> 1930  
Reçu le 21 X<sup>me</sup> 1930

Considérant que des réclamations ont eu lieu en ce qui concerne l'écoulement des eaux, près du Viaduc d'Orsay sur la route de Montlhéry. Considérant que l'écoulement des eaux n'est pas assuré d'une façon suffisante avec les moyens actuels.

Demande,

- 1<sup>e</sup> qu'une buse de 0,60 soit établie à la place de celle de 0,40 qui recevra les eaux du fossé longeant la route de Montlhéry.
- 2<sup>e</sup> qu'une partie des eaux de la dite route soit dirigée vers la canalisation de 0,60 établie par le syndicat autorisé du lotissement Villa des 2 gares. après entente avec ce syndicat.

En présence de la campagne très énergique faite actuellement par tous les corps élus en vue de faire assumer par le gouvernement les charges communales, résultant de l'obligation par elles d'assurer le logement des instituteurs, de payer leur indemnité de résidence etc.

Et d'autre part la promesse formelle faite par le précédent gouvernement de présenter un projet en ce sens dans le courant du mois de Janvier prochain.

Le conseil, décide d'ajourner la question de la construction des logements des instituteurs jusqu'au moment où une décision ferme aura été prise à cet égard par le gouvernement.

Construction de logements  
d'instituteurs

Envoyé le 20 X<sup>me</sup> 1930  
Reçu le 11 Octobre 1931

Bureau de Poste

Vu la lettre reçue de M<sup>e</sup> le Directeur Régional des Postes, demandant de reprendre les pour parlers relatifs à la construction d'un bureau de poste à Orsay, sur le terrain de l'ancien Presbytère.

Considerant que la commune n'aura la disposition définitive et complète de ce terrain, qui après que la commission Supérieure aura approuvé la délibération du conseil municipal rejettant le projet de construction d'une rue dans une partie de ce terrain.

Le conseil décide d'ajourner toute étude de la question jusqu'à date de la décision de la commission supérieure d'aménagement.

Le conseil,

après avoir pris connaissance du devis d'aménagement de la prairie des Fles en terrains de jeu, présenté par M<sup>e</sup> Delbès géomètre s'élevant à la somme de 75 000 francs.

Vote la somme de 75 000 francs.

Décide de contracter un emprunt de la dite somme en 30 années, ce qui représente une annuité annuelle de 4853<sup>t</sup> et vote à cet effet 7 centimes additionnels, et autorise M<sup>e</sup> le Maire à faire toutes démarches nécessaires pour la réalisation de cet emprunt.

M<sup>e</sup> Dreux exprime le vœu, qu'il soit fait un drainage assez rapproché entre la Sore 135 et 148 dans le chemin n° 15 bâtiissement des deux Gares.

De plus il demande où en sont les propositions de construction d'un abri et cabinets dans le cimetière.

M<sup>e</sup> Vilain demande que M<sup>e</sup> le Maire veuille bien inviter M<sup>e</sup> l'ingénieur Vicinal à agir auprès du concessionnaire pour qu'il entretienne la rue de Bozère.

terrains de Jeux  
Prairie des Fles.

Envoyé le 20 X<sup>me</sup> 1930

Reçu le 25 19

Vœux